

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 19-135 et 19-136

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Le conseil a adopté le 8 juillet 2019 le règlement intitulé « « Règlement numéro 19-135 modifiant divers éléments du règlement de zonage 08-38»;
- Le conseil a adopté le 8 juillet 2019 le règlement intitulé « « Règlement numéro 19-136 modifiant le règlement des permis et certificats 08-42»;
- Le règlement numéro 19-135 n'a pas fait l'objet d'une demande de référendum ;
- Le règlement 19-135 a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Mitis le 10 juillet 2019 ;
- Le règlement 19-135 est entré en vigueur le 11 juillet 2019;
- Le règlement 19-136 entre en vigueur le jour de l'émission du présent avis ;
- Ces règlements sont déposés au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Stéphane Marcheterre
Directeur général et secrétaire-trésorier

PUBLIC NOTICE

ENTRY INTO FORCE OF REGULATIONS NUMBERS 19-135 AND 19-136

PUBLIC notice is given to the following:

- At a meeting held on July 8, 2019, the Council adopted the By-law entitled "By-law #19-135 to amend various elements of zoning By-law # 08-38".
- At the same meeting, the Council adopted the By-law entitled "By-law # 19-136 to amend various elements on permits and certificates By-law # 08-42".
- By-law amending zoning regulation has not been the object of an official request for a referendum.
- By-law number 19-135 received the approval of the Council of the MRC of La Mitis on July 10, 2019.
- Regulation 19-135 came into force on July 11, 2019;
- Regulation 19-136 comes into force on the day of this notice is issued;
- These by-laws have been published at the Office of the undersigned where any interested person can consult.

Stéphane Marcheterre
Directeur général et secrétaire-trésorier